



Position commune des acteurs de la citoyenneté mondiale et solidaire : Développer l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement obligatoire de la Communauté française de Belgique

Les ONG actives en éducation à la citoyenneté mondiale représentées par ACODEV, la fédération francophone des ONG de coopération au développement et Annoncer la Couleur, programme d'éducation à la citoyenneté mondiale de l'agence belge de développement dans les écoles francophones, ont appris avec intérêt la volonté de Madame la ministre de l'enseignement obligatoire ainsi que du Gouvernement de la Communauté française dans sa « Déclaration de politique commune », de mettre en place un cours de citoyenneté tout au long du cursus de l'enseignement obligatoire en Communauté française de Belgique, en lieu et place d'une heure de cours de religion/morale dans les écoles pour lesquelles la Communauté française de Belgique est le pouvoir organisateur.

Les ONG membres d'ACODEV et Annoncer la Couleur, en tant qu'acteurs de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, souhaitent promouvoir auprès de Madame la ministre et de tous les acteurs impliqués dans la construction de ce futur cours, leur vision commune sur le contenu et l'orientation que devrait, à leur sens, prendre ce cours d'éducation citoyenne.

1. De l'importance de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire à l'école

Si de nombreux enseignants des cours philosophique prennent actuellement déjà la liberté d'intégrer l'éducation à la citoyenneté dans leur cours, ACODEV et Annoncer la Couleur saluent cette décision qui témoigne d'une prise de conscience, par la ministre, de l'importance de cet apprentissage.

Le projet de décret mentionne l'« éducation à la citoyenneté ». Les acteurs de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire souhaitent toutefois rendre plus explicites deux composantes indispensables à cette démarche d'éducation citoyenne en parlant d'« éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire ». En effet :

- dans un monde globalisé et interconnecté, où les actions d'un être humain ont des répercussions sur la vie des autres, la citoyenneté aujourd'hui n'est plus pertinente qu'au niveau mondial;
- l'exercice de sa citoyenneté par quelqu'un ne préjuge pas des valeurs qu'il défend. On peut utiliser la démocratie à des fins égoïstes et/ou contraires à l'accès de chacun à ses droits humains. Cette citoyenneté mondiale doit aussi être solidaire.

Les acteurs de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire estiment qu'une tel cours pourrait être une amorce positive pour une meilleure prise en compte de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire qui intègre des objectifs assignés à l'école par les décrets « Missions » (principalement son article 6) et « citoyenneté ».

Cette éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire permet au jeune d'exercer activement et pleinement, de façon consciente et critique, les différentes fonctions liées à son statut de citoyen et de se préparer à celles qu'il acquerra en grandissant : électeur, participant actif à la gestion publique des affaires qui le concernent, militant, prescripteur d'attitudes et de comportements, consommateur. Il le fera en outre dans une perspective qui favorise la justice globale, le respect de la dignité de chacun et l'accès aux droits humains de tous.

Cette éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire auprès des jeunes vise à:

- faciliter une compréhension globale des enjeux du développement et des mécanismes d'exploitation injustes qui engendrent des relations inégalitaires entre le Nord et le Sud ;
- faciliter la compréhension des interdépendances au niveau mondial ;
- accompagner l'acquisition d'un regard conscient et critique de la réalité, tant au niveau de relations micro-sociales qu'au niveau macro;
- favoriser un meilleur dialogue entre les citoyens à travers une approche interculturelle basée sur le respect mutuel et l'égalité;
- promouvoir des valeurs, attitudes, et aptitudes liées à la solidarité;
- susciter et renforcer la capacité des citoyens à se mobiliser dans des actions collectives de solidarité de type social, politique ou de sensibilisation, en vue de jeter les bases d'un monde plus juste et plus équitable.

Elle implique donc l'acquisition de savoirs (elle intègre une informations sur le fonctionnement du monde au niveau politique, économique, social, environnemental; les conditions de vie des populations du reste du monde; les mécanismes par lesquels les populations du monde sont interconnectées, etc.), savoirs-être (elle promeut des valeurs de justice et de solidarité, l'adhésion au respect des droits humains de tous les habitants de la planète, etc.) et savoirs-faire (elle suscite l'engagement dans des actions individuelles et collectives pour plus de justice mondiale, etc.).

Cette éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, socle du vivre ensemble sur une planète globalisée, se trouve déjà en filigrane dans le décret « missions ». Il conviendrait d'y formaliser et renforcer sa présence. Il conviendrait en outre et surtout de revaloriser le décret – encore trop méconnu – relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française de 12 janvier 2007.

2. Une heure de cours, sur le principe

Consacrer une heure de cours à l'éducation à la citoyenneté est une décision forte qui permettra de réaffirmer **l'importance du vivre ensemble planétaire** au cœur du projet éducatif de la Communauté française. Les acteurs de l'école et, plus largement, toute la population, ont besoin que ce type de message leur soit adressé avec clarté et détermination.

Au-delà de cela, le cours d'éducation à la citoyenneté avec une dimension mondiale et solidaire est une mesure qui permettra assurément d'enregistrer des effets positifs sur l'atteinte des objectifs assignés à l'enseignement. Elle portera d'autant plus ses fruits que cette heure de cours s'articulera harmonieusement avec les apprentissages plus traditionnels et s'appuiera sur ce qui se vit en classe tout au long de la semaine et/ou sur l'actualité du monde.

En effet, l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire doit être une préoccupation constante. C'est, en permanence, l'affaire de tous les intervenants éducatifs. Une bonne coordination de tous les acteurs éducatifs permettra d'éviter que cette question transdisciplinaire se trouve confinée dans une cinquantaine de minutes hebdomadaires, ce qui nuirait considérablement à l'efficacité de l'ensemble.

Une heure de cours spécifique peut et doit donc devenir un moment privilégié de fixation des acquis, d'appropriation par les élèves, de cristallisation des apprentissages dilués ailleurs, d'explicitation de leurs composantes philosophiques (d'adhésion à des valeurs) et d'exercices pratiques de la citoyenneté autour d'une rencontre ou d'un projet de classe.

Les acteurs de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire pensent que cette heure de cours est une étape positive et un moyen de dynamiser l'objectif du décret « missions ». Toutefois, elle ne doit pas occulter que la priorité reste à **l'application du décret « citoyenneté »**, en y consacrant les moyens nécessaires, la citoyenneté mondiale et solidaire étant une démarche avant tout transversale.

3. Quel contenu pour cette heure de cours?

Des précisions doivent être apportées sur le contenu de ce cours. La presse relate des initiatives allant dans le sens d'un cours de religions comparées, mêlé à des apprentissages d'ordre philosophique. Sans atténuer l'importance de ces matières, il faut souligner que de tels enseignements, s'ils restent confinés dans la sphère intellectuelle, manqueront assurément leur cible. En effet, les valeurs doivent faire l'objet d'un processus d'appropriation qui passe notamment par une mise en pratique. Le terrain de la solidarité internationale n'a pas le monopole de l'application concrète des valeurs, mais il est un lieu privilégié pour tisser des liens étroits et durables entre principes et vie quotidienne. Il semble donc pertinent d'élargir significativement le thème des religions comparées à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

Les événements récents (émergence de l'Etat islamique, attentats de Charlie Hebdo, opérations de neutralisation de présumés terroristes en Belgique, etc.) ont mis en exergue la nécessité, pour se préserver de l'exercice d'une violence extrême, d'une éducation à la tolérance et au respect mutuel et de la mise en place d'une démarche pédagogique visant à lutter contre les stéréotypes et préjugés. Les fondamentalismes trouvent leur source dans les inégalités qui s'observent au niveau mondial et local, dans l'exclusion sociale et le manque de sens dans une société qui promeut de façon excessive certaines valeurs (telles que l'individualisme, la compétition et la recherche du profit), au détriment d'autres (telles que le partage, la coopération et la recherche d'utilité sociale). Une des pistes serait l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire qui favorise le dialogue interculturel, la reconnaissance mutuelle, la co-responsabilité dans le devenir du monde.

L'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire est une réponse aux enjeux de nos sociétés :

- elle favorise l'acquisition des savoirs nécessaires à l'intégration des jeunes dans un monde où vivent de nombreuses autres populations avec lesquelles ils interagissent et qui interagissent avec eux. Le jeune comprend mieux le monde dans lequel il vit. C'est indispensable au 21^e siècle;
- elle favorise la réflexion des jeunes, en recherche de sens, sur leurs propres valeurs et celles des autres jeunes afin de se forger des références qui guident l'action pour plus de justice dans le monde;
- elle favorise la capacité des jeunes à agir dans le monde, seul et avec d'autres, pour le changer. Cela passe notamment par une confiance dans le fait que les choses peuvent s'améliorer, par un refus du fatalisme. Cela passe aussi par des compétences de gestion démocratique d'action collective, c'est-à-dire, entre autres, par l'apprentissage du dialogue interpersonnel et interculturel. C'est une composante essentielle du vivre ensemble, non seulement local, mais aussi global.

De façon générale, il convient que cette heure de cours favorise **l'appropriation de « réflexes citoyens »**, c'est-à-dire de comportements et d'attitudes naturellement empreints des valeurs démocratiques, d'une lecture consciente et critique de la réalité, d'engagements actifs dans la gestion de la chose publique et de la conscience que le sort de tous les êtres humains concerne chacun et que chacun est responsable qu'ils aient accès à leurs droits fondamentaux.

Cette appropriation est progressive, adaptée au développement cognitif et relationnel des enfants et des jeunes. La citoyenneté mondiale au sein du groupe classe, d'abord, puis de l'école, dans le respect des droits humains et de l'enfant, sera amenée¹ – tout particulièrement dans l'enseignement fondamental – sous la forme d'une participation active, notamment via des conseils de classe et d'école pour organiser des responsabilités et définir collectivement des règles de vie et la discipline éducative. Cette préparation en maternelle et primaire est nécessaire pour qu'à mesure que les enfants grandissent s'ajoute progressivement une prise de conscience de la dimension mondiale visant à connaître et comprendre le fonctionnement du monde et ses conséquences sur l'accès de tous les êtres humains à leurs droits fondamentaux ainsi que les raisons d'agir et les moyens les plus appropriés pour le faire, notamment par le recours aux alternatives existantes.

Les ONG de coopération au développement et le programme Annoncer la Couleur ont, depuis de nombreuses années, développé une expertise reconnue en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire. Ils sont disponibles pour appuyer les communautés éducatives dans ces efforts.

4. Des liens avec d'autres manifestations de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire

Comme cela a été écrit plus haut, l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire n'est pas une discipline, mais une démarche transversale. Le cours de citoyenneté est une occasion de dynamiser cet objectif du décret « missions », mais il importe qu'il ne s'y trouve pas cantonné.

¹ Ceci permet en outre à la Belgique francophone de respecter ses obligations internationales en matière de présence des droits de l'enfant au sein de ses établissements scolaires.

Une manière de favoriser les importants allers et retours entre ce cours et le reste du temps passé en classe consiste, du moins dans l'enseignement fondamental, à confier cette heure à l'enseignant titulaire de la classe.

Pour l'enseignement secondaire, il conviendra de favoriser la **concertation nécessaire** pour que l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire ne devienne pas ce qu'elle n'est pas : une discipline distincte, distincte des autres apprentissages.

Au-delà de la création de ce cours, il convient également :

- de favoriser les approches interdisciplinaires et les projets périscolaires (les projets de citoyenneté prenant place en dehors des cours, mais dans le cadre scolaire);
- d'insister sur l'importance du projet d'établissement et la nécessaire cohérence entre les pratiques et les valeurs qu'il promeut.

5. La question de la formation des enseignants

Qui sera en charge de ce cours ? La crédibilité de l'opération dépendra crucialement de la réponse apportée à cette question. Comme indiqué supra, il y a du sens à confier cette heure, dans l'enseignement fondamental, à l'enseignant titulaire de la classe et de développer, dans le secondaire, des mécanismes de concertations requis pour que cette heure de cours structure et organise les apprentissages disséminés dans toutes les disciplines.

Plusieurs sondages ont montré que les enseignants sont généralement sensibles à la justice globale et qu'ils estiment que l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire est un élément important de leur mission. Ils se trouvent hélas relativement mal préparés pour relever ce défi. L'étude « L'éducation à la citoyenneté mondiale dans les écoles de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles », commanditée par Annoncer la Couleur (2015), nous renseigne sur les perceptions des enseignants en matière d'éducation à la citoyenneté et d'éducation à la citoyenneté mondiale ; pourquoi ils ne l'intègrent pas ou comment ils la mettent en pratique et comment au départ des préoccupations des écoles, il serait possible d'y faire plus d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

Les enseignants peuvent bénéficier de l'intervention et l'appui d'acteurs extérieurs à l'école, experts de ce domaine spécifique. C'est, du reste, une manière d'ouvrir davantage l'école à son environnement. Les ONG et Annoncer la couleur proposent de longue date différents types d'appui, notamment – mais pas exclusivement – dans une perspective de renforcement des capacités. Cela ne consiste évidemment pas, pour les acteurs de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, à se rendre indispensables ; l'autonomie des enseignants occupe au contraire une place centrale dans leurs interventions.

Au-delà de l'appui externe, il convient de **réfléchir de façon plus structurelle à la formation des enseignants à l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire**, en ce compris aux pratiques pédagogiques participatives et démocratiques.

En ce qui concerne la formation initiale, la réforme en cours des cursus des hautes écoles pédagogiques est une opportunité unique. Il faut :

- qu'une part significative des apprentissages additionnels que l'allongement des études rendra possible concerne l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire. Il s'agit en particulier (i) de favoriser la prise de conscience, par les futurs enseignants, que cette mission leur incombe et (ii) de les outiller pour qu'ils puissent s'acquitter de cette mission de manière pertinente;
- qu'une visibilité soit accordée, dans le cursus des hautes écoles à finalité pédagogique, à l'offre des ONG en cette matière afin que les étudiants sachent qu'ils peuvent bénéficier d'un appui pendant leur formation et en tant qu'enseignants ensuite.

En ce qui concerne la formation continue des enseignants, il faut développer une offre significative et de qualité. Cela peut se faire avec les acteurs spécialisés de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire telles que les ONG et *Annoncer la couleur*².

Il importe aussi, à l'instar de ce qui se pratique en Flandre dans certains établissements scolaires, où un directeur pédagogique est nommé à côté du directeur en charge des questions administratives et financières, que des **conseillers pédagogiques spécifiques** à cette question, responsables de la dynamisation de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, soient désignés au sein de chaque établissement scolaire afin de faire vivre la démocratie et la citoyenneté à l'école. Par ailleurs, du temps doit être dégagé pour que des enseignants puissent se concerter et se consacrer ensemble à des projets transdisciplinaires.

Plaider pour la désignation, au sein de chaque établissement, d'une personne en charge du développement transversal de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, ne vise bien sûr pas à exonérer aucun membre de la communauté éducative de sa responsabilité en la matière.

6. Autres remarques importantes

- a) Il serait dommage que seul l'enseignement dont la Communauté française de Belgique est le pouvoir organisateur soit concerné par cette évolution.
- b) Le décret « citoyenneté » existe. Il doit impérativement être revalorisé et... appliqué.
- c) Il est fondamental de prendre à bras le corps la question des inégalités sociales dans notre système scolaire, car il est difficile de défendre la justice et la solidarité auprès des élèves quand ceux-ci ne bénéficient pas des mêmes chances en fonction de leur origine sociale et de leur parcours scolaire.

7. Des acteurs d'éducation à la citoyenneté mondiale partenaires

Les ONG notamment sont des observatrices privilégiées de la marche du monde, de ses excès et de ses injustices. L'adaptation de l'école aux nécessités du 21^e siècle est un enjeu de nos sociétés qui ne peut se priver de l'expertise accumulée au sein de ces organisations. Les acteurs de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, ponts privilégiés entre les humains des différents continents et experts en pédagogies actives, doivent être intégrées dans une réflexion qui ne peut plus faire l'économie ni de la globalisation du monde, ni de l'importance d'y exercer activement des valeurs telles que la liberté, l'égalité, la solidarité et la justice.

² Voir notamment l'offre de formations sur http://www.enseignement.be/index.php?page=27259&navi=3751

Pour mener à bien cette importante mission d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, les ONG et Annoncer la Couleur peuvent apporter des outils et un soutien aux écoles et aux enseignants.

ACODEV et Annoncer la Couleur plaident pour que, dans la mesure du possible, un dialogue soit organisé de manière régulière entre les acteurs de terrain de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, d'une part, et les acteurs du monde scolaire, d'autre part. Il faut en effet que le travail sur la citoyenneté soit prolongé, encouragé, porté et évalué sur le long terme et que ces belles intentions ne soient pas qu'un feu de paille³.

_

³ A noter qu'une rencontre entre acteurs de l'enseignement et de l'éducation à la citoyenneté mondiale aura lieu le jeudi 24 septembre 2015 sur les conclusions et recommandations de l'étude « L'Education à la citoyenneté mondiale dans les écoles de l'enseignement secondaire de la FWB ». La rencontre est co-organisée par le Ministère de l'Enseignement obligatoire de la FWB, Annoncer la Couleur et ACODEV.